



GRATUIT

**Ne les déposez pas en dehors
des dates prévues !
Et participez activement
à l'amélioration
de votre cadre de vie.**

La collecte des encombrants **oui**

Mais pas n'importe comment !

Un service **gratuit** mis en place par la Communauté
d'Agglomération du Beauvaisis.

Dans votre résidence, les déchets encombrants sont
collectés régulièrement sur la base d'un
calendrier précis.

Votre gardien ou votre bailleur pourra vous préciser
la **date de la prochaine collecte**
et le lieu de dépôt des objets encombrants.



**Un doute,
une question...**

N'hésitez pas à contacter
le service « Cadre de vie -
Déchets » de la Communauté
d'Agglomération du Beauvai-
sis au numéro vert suivant
ou rapprochez-vous de votre
gardien.

N° Vert 0800 00 60 40

Attention !

Certains déchets ne sont pas admis :

- Gravats, déblais ;
- Déchets végétaux ;
- Déchets dangereux (peintures, solvants, huiles de vidanges...) ;
- Restes de voiture (pneus, batteries...) ;
- Déchets ne pouvant pas être portés par deux personnes.

